

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Élections générales : convocation du collège électoral le 26 août prochain

CE jour-là, les électeurs seront appelés à exercer librement leur choix afin d'élire le président de la République et leurs représentants au palais Léon-Mba, dans les Conseils municipaux et départementaux. Une première dans l'histoire politique de notre pays.

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

PLUS de spéculation. L'opinion publique nationale et internationale est désormais fixée. C'est le 26 août prochain, en effet, que les Gabonais et Gabonaises seront appelés à élire, de sept heures à dix-huit heures, leur président de la République, leurs députés, ainsi que leurs conseillers municipaux et départementaux.

La date de ces scrutins à un tour a été rendue publique hier par le président du Centre gabonais des élections (CGE), Michel Stéphane Bonda, au terme de l'assemblée plénière. La première du genre depuis la mise en place du bureau du CGE et qu'il a dirigée, à la salle René Aboghe Ella, en présence de l'ensemble des autres membres du bureau du CGE et des commissaires représentant les partis politiques ou groupements de partis politiques légalement reconnus de la majorité, de l'opposition et des ministères techniques. Ce, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi 7/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques au Gabon.

C'est donc le même jour que les



Le président du CGE, Michel Stéphane Bonda (lunettes), rendant publique la date de la tenue des élections générales.

électeurs iront aux urnes pour faire leur choix (Lire ci-dessous). Ce qui représente aux yeux des observateurs plus d'un sacré défi en termes d'organisation. Dans tous les cas, la date de la tenue des élections présidentielle, législatives et locales était très attendue. D'autant plus que ces derniers temps, d'aucuns y allaient de leurs commentaires

pour spéculer sur la tenue ou non de ces scrutins. À telle enseigne qu'un hebdomadaire international avait même annoncé, il y a quelques semaines, on se rappelle, l'organisation de la présidentielle le 2 septembre prochain. C'est désormais de l'histoire ancienne.

D'autant plus que Michel Stéphane Bonda a, dans la foulée,

indiqué "la date limite des dépôts des dossiers de candidature pour la présidentielle, l'élection des députés et des conseillers départementaux et municipaux est fixée au mardi 11 juillet prochain à dix-huit (18) heures".

Entendu, a-t-il poursuivi, que la campagne électorale pour la présidentielle s'ouvrira le 11 août. Celle des élus au palais

Léon-Mba et dans les conseils locaux, le 16 du même mois. Toutes prendront fin le 25 août à minuit. Vu que, a-t-il relevé, au regard des dispositions légales en vigueur, la campagne présidentielle dure quinze (15) jours. Celle des députés, conseillers départementaux et municipaux, dix (10) jours.

Toutes ces dates seront soumises à l'examen du Conseil des ministres qui devra les entériner avant leur publication au Journal officiel et dans les journaux d'annonces légales.

Ceci pour souligner que le processus électoral est définitivement sur les rails. Celui-ci devrait s'intensifier, dans les jours à venir, avec la nomination des présidents des différentes commissions électorales et la désignation par les partis politiques ou groupements des partis politiques de la majorité et de l'opposition de leurs représentants au sein de celles-ci. Bien avant leur prestation de serment devant la Cour constitutionnelle et la remise par le ministère de l'Intérieur au CGE de la liste électorale, du matériel électoral, etc.

Contrepoint

Une première !

J.K.M
Libreville/Gabon

IL faudra s'y faire. C'est donc le samedi 26 août prochain qu'auront lieu dans notre pays les élections présidentielle, législatives et locales. Une première dans l'histoire politique de notre Nation. Rien à voir donc avec celles couplées d'octobre 2018, où le collège électoral avait été convoqué pour élire librement leurs représentants à l'Assemblée nationale et les conseillers

municipaux et locaux.

Trois scrutins en même temps, autant dire que la tâche s'annonce assez colossale en termes d'organisation et de pédagogie. D'autant plus que le vote va s'effectuer dans un même bureau avec des urnes dédiées à chaque type d'élection.

Il va sans dire que la réussite d'une telle entreprise incombe, dans une large mesure, au Centre gabonais des élections (CGE). Mais aussi, à un moindre degré, aux acteurs politiques et autres candidats.

Ne serait-ce que pour édifier leurs électeurs sur leur devoir qui pourrait s'avérer, ce jour-là, assez compliqué aux yeux de plus d'un.

Quoi qu'il en soit, cette option d'élections générales est une émanation de la concertation politique tenue, du 10 au 23 février dernier, entre les représentants de la majorité et de l'opposition. Avec, en filigrane, la volonté de parvenir dans notre pays à des scrutins aux lendemains apaisés.

Une émanation traduite en

normes dans le projet de loi que le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, avait défendu et porté avec réussite, récemment, devant l'Assemblée nationale. Ceci dit, l'organisation d'un scrutin présidentiel, législatif et local à un tour le même jour devrait permettre aux pouvoirs publics de réaliser des économies substantielles. Ce qui n'est pas rien, en ces temps de crise économique symbolisée par la vie chère.